CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité tenue le 05 décembre 2016 à 19h00 à la salle Alphonse Simard du Centre Sportif Sainte-Félicité situé au 194 rue Saint-Joseph à Sainte-Félicité.

SONT PRÉSENTS : MONSIEUR RÉGINALD DESROSIERS, MAIRE

MADAME SANDRA BÉRUBÉ, CONSEILLÈRE

MONSIEUR PATRICE TRUCHON, CONSEILLER

MADAME JOHANNE DION, CONSEILLÈRE

MONSIEUR FIDÉLIO SIMARD, CONSEILLER

MONSIEUR BERNARD HARRISSON, CONSEILLER

MONSIEUR RÉMI SAVARD, CONSEILLER

Monsieur Yves Chassé agit à titre de secrétaire.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-12-01**

**ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l’ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte l’ordre du jour tout en maintenant l’item « Divers » ouvert.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-12-02**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 07 NOVEMBRE 2016**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 07 novembre 2016 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 07 novembre 2016 tel que rédigé.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-12-03**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE TENUE LE 08 NOVEMBRE 2016**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ajournée tenue le 08 novembre 2016 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Patrice Truchon et résolu à l’unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le procès-verbal de la séance ajournée tenue le 08 novembre 2016 tel que rédigé.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-12-04**

**ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 30 NOVEMBRE 2016**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer au 30 novembre 2016 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve la liste des comptes payés et à payer au montant de cent-quatre-vingt-quatorze-mille-sept-cent-soixante-huit-dollars et dix-huit-cents (194,768.18$) de déboursés et six-mille-cent-vingt-dollars et soixante-deux-cents (6,120.62$) de salaires;

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d’administration de la Municipalité de Sainte-Félicité représentant un grand total de deux-cent-mille-huit-cent-quatre-vingt-huit-dollars et quatre-vingt-cents (200,888.80$);

QUE ces documents font partie intégrante du procès-verbal s’ils sont ici au long reproduits.

*Certificat de disponibilité de crédits*

*Je, soussigné, Yves Chassé, g.m.a., directeur général et secrétaire-trésorier, certifie conformément à l’article 961 du Code municipal du Québec que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.*

APPROBATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Il n’y a aucune dépense autorisée par délégation de pouvoir au directeur général et secrétaire-trésorier à payer.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-12-05**

**DÉPÔT-RAPPORT SEMESTRIEL-ÉTAT COMPARATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE-JUILLET À DÉCEMBRE 2016**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Yves Chassé, directeur général et secrétaire-trésorier dépose devant le Conseil municipal le rapport semestriel concernant l’état comparatif de la situation financière pour la période de juillet à décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

DE prendre acte de dépôt du rapport semestriel concernant l’état comparatif de la situation financière pour la période de juillet à décembre 2016, par le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Yves Chassé.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-12-06**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 116-RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE VIE**

ATTENDU qu’il est dans l’intérêt de la municipalité d’adopter un règlement pour assurer la qualité de vie des résidents et de refondre certains règlements;

ATTENDU que l’article 59 de la Loi sur les compétences municipales accorde aux municipalités le pouvoir des règlements relatifs aux nuisances;

ATTENDU que l’article 62 de la Loi sur les compétences municipales accorde aux municipalités le pouvoir d’adopter des règlements en matière de sécurité;

ATTENDU QUE l’article 85 de la Loi sur les compétences municipales accorde aux municipalités le pouvoir d’adopter des règlements pour assurer la paix, l’ordre, le bon gouvernement, les rapports de bon voisinage et le bien-être général de sa population;

ATTENDU que l’article 67 de la Loi sur les compétences municipales accorde aux municipalités le pouvoir d’adopter des règlements pour régir l’usage d’une voie publique;

ATTENDU que l’article 79 de la Loi sur les compétences municipales accorde aux municipalités le pouvoir d’adopter des règlements pour régir le stationnement;

ATTENDU qu’un avis de motion du présent règlement a été donné par Monsieur Rémi Savard lors de la séance ordinaire du 07 novembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Rémi Savard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QU’un Règlement portant le numéro 116-Règlement sur la qualité de vie soit et est adopté avec dispense de lecture.

**AVIS DE MOTION**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 117 ÉTABLISSANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L’EXERCICE FINANCIER 2017 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ**

Monsieur Bernard Harrisson donne *Avis de motion* qu’il sera présenté pour adoption à une prochaine séance du Conseil municipal, le Règlement numéro 117 établissant les prévisions budgétaires pour l’exercice financier 2017 de la Municipalité de Sainte-Félicité.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-12-07**

**ACTE DE FAIT-DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçus leur déclaration des intérêts pécuniaires transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

DE prendre acte de dépôt de la divulgation des intérêts pécuniaires de Monsieur Réginald Desrosiers, maire, et ce, en date du 05 décembre 2016;

DE prendre acte de dépôt de la divulgation des intérêts pécuniaires de Madame Sandra Bérubé, conseillère au poste numéro un (1), et ce, en date du 05 décembre 2016;

DE prendre acte de dépôt de la divulgation des intérêts pécuniaires de Monsieur Patrice Truchon, conseiller au poste numéro deux (2), et ce, en date du 05 décembre 2016;

DE prendre acte de dépôt de la divulgation des intérêts pécuniaires de Madame Johanne Dion, conseillère au poste numéro trois (3), et ce, en date du 05 décembre 2016;

DE prendre acte de dépôt de la divulgation des intérêts pécuniaires de Monsieur Fidélio Simard, conseiller au poste numéro quatre (4), et ce, en date du 05 décembre 2016;

DE prendre acte de dépôt de la divulgation des intérêts pécuniaires de Monsieur Bernard Harrisson, conseiller au poste numéro cinq (5), et ce, en date du 05 décembre 2016;

DE prendre acte de dépôt de la divulgation des intérêts pécuniaires de Monsieur Rémi Savard, conseiller au poste numéro six (6), et ce, en date du 05 décembre 2016.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-12-08**

**PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ À L’ÉTUDE D’OPPORTUNITÉ VISANT LA MISE EN COMMUN D’UNE PARTIE OU DE L’ENSEMBLE DE L’OFFRE MUNICIPALE EN SÉCURITÉ INCENDIE-DÉSIGNATION DE LA MRC DE LA MATANIE À TITRE D’ORGANISME RESPONSABLE DU DOSSIER**

CONSIDÉRANT la volonté des élus de vérifier différents scénarios permettant la réorganisation de l’offre de services en matière de sécurité incendie sur l’ensemble du territoire de la MRC de La Matanie et de procéder à une analyse visant l’optimisation de la desserte;

CONSIDÉRANT QUE trois services de sécurité incendie assurent la desserte du territoire de la MRC de La Matanie, soit celui de la Ville de Matane, celui de la Municipalité de Saint-Ulric et le Service régional de sécurité incendie de la MRC regroupant les Municipalités de Baie-des-Sables, Grosses-Roches, Les Méchins, Saint-Adelme, Sainte-Félicité, Saint-Jean-de-Cherbourg, Saint-Léandre, Sainte-Paule, Saint-René-de-Matane et le TNO Rivière-Bonjour;

CONSIDÉRANT QUE le 1er octobre 2016, le Ministre des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire et Ministre de la Sécurité publique, a annoncé qu’une aide financière sera disponible pour soutenir la réalisation d’études d’opportunités visant la mise en commun volontaire d’équipements, d’infrastructures, de services ou d’activités en sécurité incendie, dans le respect de la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, chapitre S-3.4);

CONSIDÉRANT les modalités du programme d’aide financière transmises par le MAMOT, le 7 novembre 2016, stipulent que l’aide financière pouvant être accordée représente 50% des dépenses admissibles pour une somme maximale de 35 000$;

CONSIDÉRANT QUE les organismes municipaux admissibles doivent, par résolution de leur Conseil, mandater un organisme municipal à titre de responsable de l’étude, pour présenter le projet, y compris le devis, au Ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire pour l’obtention de l’aide financière;

CONSIDÉRANT QUE les frais reliés à l’étude seront assumés à même les budgets de chaque service incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité accepte de participer à l’étude d’opportunités visant la mise en commun d’une partie ou de l’ensemble de l’offre municipale en sécurité incendie;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité mandate la MRC de La Matanie à titre d’organisme responsable, pour présenter le projet d’étude, y compris le devis, au Ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire pour l’obtention de l’aide financière;

QUE la résolution soit transmise à la MRC de La Matanie pour permettre à celle-ci de déposer la demande d’aide financière au MAMOT avant le 16 décembre 2016.

**DEMANDE D’AUTORISATION-DROIT DE PASSAGE-FONDATION CANANDIENNE ESPOIR JEUNESSE-CAMPAGNE DE PRÉVENTION ET DE SENSIBILISATION AUPRÈS DES JEUNES**

Le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance de la demande d’autorisation de droit de passage de la Fondation canadienne espoir jeunesse Campagne de prévention et de sensibilisation auprès des jeunes.

Le dossier est reporté à une prochaine séance ordinaire du Conseil municipal afin de faire certaines vérifications auprès de la Fondation.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-12-09**

**IMPLANTATION DU SERVICE AMBULANCIER SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance d’une demande des Ambulances Gilbert (Matane) inc. (M. Martin Caron, directeur administratif et M. Jean Simon Fortier, superviseur aux opérations) pour la localisation et l’implantation d’une ambulance sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT l’âge de la population de la région administrative;

CONSIDÉRANT le nombre de transports ambulanciers par année (environ 400 transports);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Dion et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité démontre son intérêt auprès de Madame Lise Hudon du CISSS pour la localisation et l’implantation d’une ambulance, propriété des Ambulances Gilbert (Matane) inc. sur le territoire de la Municipalité.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-12-10**

**DEMANDE AUPRÈS DE LA CPTAQ-DOSSIER DE MADAME JOHANNE MAILHOT ET MONSIEUR LUC MOREL-LOT : 5768040 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance d’une demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec de Madame Johanne Mailhot et Monsieur Luc Morel pour l’utilisation à une fin autre que l’agriculture du lot numéro : 5 768 040 du Cadastre du Québec d’une superficie de 303,9 m²;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ont acquis dernièrement ledit lot numéro : 5 768 040 qui était utilisé à des fins d’utilité publique (route 132) par la Municipalité de Sainte-Félicité à la suite d’un transfert de gestion de la part du Ministère des transports, décret 459-2013, daté du 15 mai 2013;

CONSIDÉRANT QUE ce lot (anciennement partie du lot 3 169 547) a fait l’objet d’une fermeture et abandon par la Municipalité aux termes d’une résolution portant le numéro 2015-07-08;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité a cédé en faveur des demandeurs le lot situé en façade de leur propriété;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité a obtenu une déclaration des droits acquis en vertu de l’article 104 L.P.T.A.A.;

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs utiliseront le lot à des fins accessoires (résidence);

CONSIDÉRANT QUE sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Félicité qu’il existe des terrains vacants dans le périmètre urbain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Rémi Savard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité appui la demande de Madame Johanne Mailhot et Monsieur Luc Morel auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-12-11**

**DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE-PROGRAMME DE SOUTIEN À DES PROJETS DE GARDE PENDANT LA RELÂCHE SCOLAIRE ET LA PÉRIODE ESTIVALE 2017**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire faire une demande de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité autorise Monsieur Réginald Desrosiers, maire, à faire une demande d’aide financière dans le cadre du *Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017;*

QUE Monsieur Réginald Desrosiers soit nommé responsable du projet;

QUE Monsieur Réginald Desrosiers, maire, soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Félicité tous les documents pertinents au projet.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-12-12**

**RENOUVELLEMENT DE L’APPUI-PROJET DE LOISIR INTERMUNICIPAL-AN 3**

CONSIDÉRANT les retombés concrètes du projet de loisir intermunicipal;

CONSIDÉRANT l’appréciation générale de la ressource et l’intégration réussie dans trois (3) municipalités;

CONSIDÉRANT l’importance du loisir pour la vitalité des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité reconnaît l’importance de travailler conjointement avec les municipalités de Saint-Adelme et de Saint-Jean-de-Cherbourg pour le maintien d’une ressource en loisir municipal;

CONSIDÉRANT QUE pour assurer la pérennité du projet et des retombées positives dans les trois (3) municipalités, l’appui moral et financier des trois (3) municipalités est essentiel tout en tenant compte que la Municipalité de Grosses-Roches participera à partir du 1er janvier 2017 au projet de loisir intermunicipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Dion et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité renouvelle son intérêt à contribuer au maintien du loisir intermunicipal conjointement avec les Municipalités de Saint-Adelme, Saint-Jean-de-Cherbourg et Grosses-Roches;

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité s’engage pour la troisième année du projet à participer financièrement pour un montant de six-mille-trois-cent-soixante-deux-dollars (6,362.00$).

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-12-13**

**ACTE DE DÉPÔT DE LA LISTE DES ARRIÉRAGES DE TAXES AU 05 DÉCEMBRE 2016**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Yves Chassé, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Félicité dépose la liste des arriérages de taxes, en date du 05 décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

DE prendre acte de dépôt de la liste des arriérages de taxes en date du 05 décembre 2016.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions. (Début : 19h30, Fin : 19h44)

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-12-14**

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

De lever la séance ordinaire du 05 décembre 2016, l’ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19h45.

|  |
| --- |
| *Je, soussigné, Réginald Desrosiers, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal du Québec.* |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Réginald Desrosiers Yves Chassé, GMA

Maire Directeur général

Secrétaire-trésorier